



Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Comité Départemental du Calvados
16 rue Eustache Pilon – 14370 ARGENCES
Tel : 02.31.23.03.48 – 06.88.01.63.11
Mail : comitefsgt14@gmail.com

ANNEXE 3

DEMANDE DE MUTATION DES LICENCIÉS

Les clubs qui accueilleront **de nouveaux licenciés déjà adhérents à la FSGT** dans le Comité du Calvados ou de tout autre comité FSGT devront impérativement faire une demande de mutation auprès du Comité du Calvados FSGT. (Procédure imposée par l'informatisation des licences).

Cette demande devra être envoyée au comité FSGT du Calvados :

Par voie postale, à l'adresse indiquée en haut de page Ou

Par adresse électronique à l'adresse suivante : comitefsgt14@gmail.com

NOM du licencié	Prénom	N° de licence	Cat.	Club sortant	Club entrant

L'inscription d'un licencié dans un nouveau club suite à la disparition de son club entre dans la procédure de mutation.

Le licencié qui change d'activité mais qui reste dans son club n'a pas à faire de demande de mutation. (Il suffit de modifier la nature de l'activité au renouvellement de la licence).

Rappel du règlement. **Le Président du club sortant doit être informé du départ de son licencié.** (accord de principe)

Date de la demande : _____

Signature :

Nom du demandeur : _____

Accord club sortant : Accepté :

Refusé :

Raison du refus : _____

Une copie de cette demande sera adressée au responsable de la commission concernée pour information.